

REPUBLIQUE DU NIGER  
Fraternité- Travail- Progrès  
REGION DE DOSSO  
DEPARTEMENT DE DOSSO  
COMMUNE URBAINE DE DOSSO

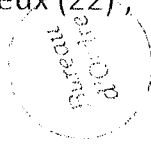


PROCES-VERBAL DE LA TROISIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DITE SESSION BUDGETAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2022

L'an deux mil-vingt-un et les journées du 10,11,12 et 13 décembre, suite à la convocation du conseil en date du 1<sup>er</sup> décembre, s'est tenue dans la salle de réunion de la mairie, la troisième session ordinaire du conseil municipal dite session budgétaire sous la présidence de Monsieur Abdou Madougou, Maire de la Commune Urbaine de Dosso.

Etaient présents :

- Membres élus (voir liste de présence)
  - vingt-un conseillers sur les vingt-deux (22) ;
- Membres élus ayant donné mandat
  - Issa Maidanda
- Membres de droit



1-l'Honorable Député Hassane Marou dit Koubou ;

2-l'Honorable Député Moussa Ousmane ;

3-le représentant de sa majesté le Sultan de Dosso Monsieur Hassane Baro ;

4-le représentant des chefs de quartiers Monsieur Kassoum Amadou ;

5-le représentant des chefs de villages Monsieur kimba Hassane.

Il faut noter aussi, la présence de l'ensemble des chefs de services techniques communaux et déconcentrés, les chefs de villages et de quartiers, les anciens maires ; les Directeurs Régionaux, Départementaux et Communaux des différents services, les représentants de la société civile, les Partenaires Techniques et Financiers, les Forces de Défenses et de Sécurité, Le Préfet du Département et une foule venue nombreuse, tous pour honorer de leur présence la cérémonie

d'ouverture cette session budgétaire 2022 tenu dans la grande salle du Gouvernorat de Dosso.

Après la Fatiha, le président du conseil municipal, dans son discours d'ouverture a eu à se prononcer sur la question sécuritaire au Niger et fustiger vivement les incendies récurrents dans les écoles ces derniers temps dans la ville de Dosso.

Il a ensuite porté une comparaison entre le budget 2021 handicapé par un incivisme hors du commun et celui de 2022 élaboré d'une manière participative traduisant l'engagement d'un « Budget Participatif ».

Il ressort de son exposé, un budget participatif qui prend en compte sur la base des engagements recueillis, toutes les aspirations des populations. Ainsi, il décline le budget ordinaire en recettes et en dépenses, conformément à la loi N°2012-37 portant code général des Impôts à la somme de sept quatorze millions cent trente mille francs (714.130.000) FCFA et le budget d'Investissement à sept cent trois millions trois millions trois cent soixante-dix-huit mille cinquante-sept francs(703.378.057) FCFA.

Ce fut ensuite, les interventions des participants et surtout de la tutelle, leur encourageant et la promesse de les accompagner dans cet élan.

Les travaux proprement dits ont repris le lendemain. Ainsi, une fois le quorum atteint, le président a procédé à l'amendement et l'adoption du projet d'ordre du jour de la présente session budgétaire adopté comme suit :

1-lecture et amendement du P.V de la 2<sup>ème</sup> session ordinaire ;  
2-présentation de la situation des recettes et dépenses du 16 janvier au 31 octobre 2021 ;

3-examen et adoption du projet de budget 2022 ;

4-communication :

- ❖ La démission d'un conseiller municipal admis à un test,
- ❖ Crédit aux femmes rurales avec le fonds PAC II,
- ❖ Situation des infrastructures marchandes de la mairie,
- ❖ Situation du recensement administratif prévu en 2021,
- ❖ Information sur la construction d'un complexe sportif,
- ❖ L'appui du projet PUDIREM,

- ❖ Situation du recensement des kiosques,
- ❖ La question du débordement au niveau du cimetière musulman,

5-divers :

### I-LECTURE ET AMENDEMENT DU P.V DE LA 3<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE

Après lecture du procès-verbal, plusieurs corrections ont été apportées:

#### Page1 :

Lire : Kimba Saley Hassane, Seyni Hassane Barazé,

Non : Kimba Hassane, Seyni Barazé,

Madame Sahabi Hadjia Zara Hamou

Madame Sahabi Amina Seyni

#### Page 4 :

Lire : .....articles 200,201,202,203 du code général des collectivités,

Non : .....articles 200,201,202,203 et.....

#### Page 11 :

Lire : sert au renouvellement et à l'extension.

Non : sert à l'extension et aux grosses réparations.

#### Page 15 :

Lire : Le Conseil Municipal donne son approbation pour une régularisation stricte dans la gestion déléguée des Infrastructures marchandes communales sous la supervision de la commission des affaires économiques et financières. Ainsi, le maire est chargé, sous contrôle de l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) de vérifier la procédure d'attribution de gestion de ces infrastructures marchandes.

Non : Le Conseil Municipal donne son approbation pour une régularisation stricte dans la gestion déléguée des Infrastructures communales sous la supervision de la commission des affaires économiques et financières.

#### Page 17 :

Lire : ... la Route Nationale (RN1) sur huit (8) Km...

Non :... la Route Nationale sur huit (8) Km...

## II- PRESENTATION DE LA SITUATION DES RECETTES ET DEPENSES DU 16 JANVIER AU 31 OCTOBRE 2021

Le receveur municipal a procédé à la lecture du document sur lequel plusieurs corrections ont été apportées :

Page1 : Lire : du 16 Janvier au 31 Octobre

Non : du 16 Janvier au 30 Novembre

Page2 :

chapt V-art 1 :

lire : location matériel roulant

non : location vidangeuse

chapt-XXI-art-6:

lire: prévision : 22.529.487 ; recouvrement :22.520.487 taux= 99,963 %

non : prévision 22.529.487

Total dépenses d'Investissement:

Lire : prévision 363.982.844 recouvrement: 146.504.874 Taux =40,25 %

Lire : prévision 363.982.844 recouvrement: 123.984.387 Taux =34 %

Au fur et à mesure, le receveur répond aux différentes préoccupations qui ont été posées. Enfin, l'observation la plus inquiétante fut le faible taux de recouvrement de la taxe de voirie et la taxe municipale qui est de 0,17 %.

## III-EXAMEN ET ADOPTION DU PROJET DE BUDGET 2022

Le Secrétaire Municipal, a procédé à la lecture du document sous le contrôle et la surveillance de l'ensemble des membres du conseil. Ainsi des amendements ont été soulignés :

### A- PARTIE BUDGET :

Dépenses d'Investissement

Chapt XXIII-2

EXERCICE 2022 : -lire : 8.911.000  
-non : 3.911.000

Chapt XXVI-1

EXERCICE 2022 : -lire : 989.250  
-Non : 3.000.000

Chapt XXVI-3

EXERCICE 2022 : -Lire : 3.900.000  
-Non: 989.250

**B- PARTIE COMMENTAIRE:**

**BUDGET ORDINAIRE : Recettes**

Page1 : Chapt II-2

-lire: A cela s'ajoute les arriérés (3.600.000) et la taxe sur les charrettes.  
-non: A cela s'ajoute les arriérés et la taxe sur les charrettes (3.600.000).

Page4 : chapt IV-4

-lire : -le 1<sup>er</sup> gérant: Issa Seyni Gado.....9.795.000 frs ,  
-le dernier gérant : Soumana Hassane Koura.....4.900.000 frs.  
-non: -le 1<sup>er</sup>gérant: 9 795 000frs , le dernier gérant:4900 000frs.

Chapt IV-5

Lire: gestion antérieure : -le 1<sup>er</sup> gérant Mahamadou Saley.....6 000 000;  
-2eme gérant Abdoul-Razak Soumana.....700 000 ;  
-le dernier Alhassane Boubacar Maiga.....3 700 000.  
non: gestion antérieure : -le 1<sup>er</sup> gérant.....6 000 000;  
-2eme gérant.....700 000 ;  
-le dernier.....3 700 000.

Chapt VI-6

Lire: .....voyages, compagnies de téléphonies, fabricants pure Water et  
Station de lavage des véhicules / motos.

Non: .....voyages , compagnies de téléphonies , fabricants pure Water.

**BUDGET ORDINAIRE : Dépenses**

chapt III-1

Lire: le recrutement d'agents qui se subdivise comme suit :

- un secrétaire particulier ;
- un prestataire de service avec un contrat à durée déterminée de 6 mois renouvelable une seule fois. Il conçoit un logiciel des données du recensement des kiosques, et doit former le personnel permanent après restitution.
- un responsable du recouvrement des recettes BEPC + 3 ans option Fiscalité ;
- un agent d'état civil et un agent au service domanial BEPC + 3ans,
- huit (08) policiers municipaux BEPC obligatoire,
- un conducteur Diplômé du chargeur.

Non: le recrutement d'agents qui se subdivise comme suit :

- un assistant administratif niveau d'étude maitrise ;
- un informaticien au moins BAC +3ans
- un responsable du recouvrement des recettes BEPC + 3 ans option Fiscalité ;
- un agent d'état civil et un agent au service domanial BEPC + 3ans,
- huit (08) policiers municipaux BEPC obligatoire,
- un conducteur Diplômé du chargeur.

#### **BUDGET D'INVESTISSEMENT: Dépenses**

##### Chapt XXI-3

Lire: Inscription faite pour la réhabilitation des Mini-APE en situation dégradées :

- . Fada-zéno: 14 400 000, N'guidé: 3 200 000 , Tchambanga : 6 700 000, . . . .
- . Tidirka : 9 150 000 , koygorou: 12 100 000, Tombo-kirey: 1.200.000.

Non: Inscription faite pour la réhabilitation des Mini-APE en situation dégradées :

- . Fada-zéno: 14 800 000, N'guidé : 3 200 000 , Tchambanga : 6 950 000, . . . .
- . Tidirka: 9 400 000 , koygorou: 12 400 000.

##### Chapt XXIII-3

Lire: Cette prévision servira à l'achat de deux (2) véhicules Hilux 4x4double cabines

- . flambant neuves ( 38 000 000 frs ), d'une niveleuse neuve à 90 millions paie-
- . ment partiel de 45 000 000 frs pour 2022 , et de cinq (5) motos KASEA . .
- . . (2 500 000frs ) .

Non: Cette prévision servira à l'achat de deux (2) véhicules ( 38 000 000 frs ), . . . .

- . d'une niveleuse de 90 millions (paiement partiel de 45 000 000 frs pour 2022
- . et de cinq (5) motos à ( 2 500 000frs ) .

A l'issu des amendements, le budget est ainsi arrêté en recettes et en dépenses à la somme de sept cent quatorze millions cent trente mille francs (714 130 000) FCFA:

**-Budget de fonctionnement** : trois cent quatre-vingt-dix-sept millions deux cent soixante-onze mille deux cent soixante-quinze francs (397 271 275) FCFA

**-Budget d'investissement**: sept cent trois millions trois cent soixante-dix-huit mille cinquante-sept francs (703 378 057) FCFA.

### DELIBERATIONS :

1-le conseil municipal vote favorablement pour l'installation de panneaux de signalisation d'interdiction d'arrêt et de stationnement sur une distance d'un kilomètre (1 km) sur les Routes Nationales (RN-1, RN-7) pour les véhicules de transport de personnes et de marchandises.

2-le conseil municipal vote favorablement pour le paiement de la taxe de salubrité de passage des véhicules Touristiques : -véhicules.....500 FCFA, Camions gros porteur.....1000FCFA.

3-le conseil municipal vote favorablement pour la délivrance des autorisations d'exercice après les avoir identifiés.

4-le conseil municipal donne son approbation pour une procédure de poursuite contre les gérants des différentes infrastructures marchandes afin de mettre la mairie dans ses droits.

5-le conseil municipal donne son vote favorable pour la résiliation définitive dès le 1<sup>er</sup> janvier 2022 des contrats de gérance des infrastructures marchandes.

6-le conseil municipal vote favorablement pour qu'après 3mois de gérance par la mairie, de passer par un Appel d'Offre à Candidature pour la remise en gérance.

7-le conseil municipal vote favorablement pour déterminer les montants de location des engins ci-après :

-le chargeur.....250.000 FCFA sans carburant,

-les camions.....100.000 FCFA pour (sable, latérite,..) sans carburant,

-les camions .....(montant forfaitaire) pour l'évacuation des déchets ménagers.

-le compacteur.....(sans carburant).....30.000 FCFA par jour.

-la vidangeuse..... par voyage.....7.500 FCFA .

8-le conseil municipal donne mandat au maire pour la (régularisation des deux (2) carrières de la mairie) : délimitation de la carrière route Darey cinq hectares (5ha) et la restitution de l'ancienne carrière.

9-le conseil municipal vote favorablement pour le déguerpissement des kiosques aux alentours des établissements scolaires, centres de santé et lieux de culte.

10- le conseil municipal vote favorablement pour l'adoption du budget 2022 arrêté en recettes et en dépenses à la somme de sept cent quatorze millions cent trente mille francs (714 130 000) FCFA.

**Budget de fonctionnement :** 397 271 275 FCFA

**Budget d'investissement:** 703 378 057 FCFA

11- le conseil municipal vote favorablement à l'achat de deux (2) véhicules HILUX et une niveleuse tous flambant neufs pour la mairie.

12- le conseil municipal demande la réhabilitation des deux (2) bâtiments pour les mettre en valeur.

### **COMMUNICATION**

Le conseil municipal a entendu plusieurs communications :

1-la démission d'un conseiller municipal (document à l'appui) du nom de Abdoul-Hayou Ali Souley, admis à un test d'officier et est remplacé par son suppléant dénommé souleymane Saley Hima.

2- crédit aux femmes rurales

Un montant de sept (7 000 000) a été affecté aux femmes rurales dans 18 villages de la périphérie à titre de crédit pour l'amélioration des conditions de vie des populations à travers les activités génératrices de revenu (AGR).

3-le recensement administratif évolue doucement pour défaut d'argent en espèce. La phase de sensibilisation a déjà été exécutée. Un partenaire (SOS CIVISME) a promis le financement de la deuxième phase, celle du recrutement et de la formation des Agents recenseurs à hauteur de huit cent mille francs (800 000) FCFA.



4-la COSNI subventionne un investissement d'un complexe sportif composé de :

- un centre moderne,      -une maison de la culture,      -un arène moderne,
- une piste d'athlétisme,      -une salle des arts martiaux,      -un boxing club,
- une piscine olympique,      -une salle de conférence,      -un centre de formation,
- un jardin d'enfant,      -une espace aménagée pour la culture maraichère.

5- un autre appui du projet PIDUREM subventionne la commune à haute de plus de sept (7) milliards dans les domaines environnementaux, la voirie, l'hygiène et assainissement, les cultures maraichères....

6-le recensement des kiosques dans la ville a enregistré plus de trois mille (3 000) kiosques toutes catégories confondues.

7-les cimetières musulmans rencontrent depuis peu un problème d'espace pour inhumer les morts. Un débordement dans les champs d'autrui s'observe il y'a de cela deux (2) ans. Ainsi, suite à un verdict d'un procès en faveur du propriétaire des champs impactés, la mairie se doit de verser dommages et intérêts pour expropriation.

8-le projet plan-Niger, à l'instar des autres partenaires techniques et financiers (PTF) qui accompagnent la mairie dans l'atteinte de ses objectifs budgétaires 2022, va injecter seize millions quatre cent six mille sept cent quatre-vingt-onze francs (16 406 791) FCFA dans les quatre (4) villages parrainés (Darey-Maliki, Tchambanga, Tidirka et To,bo-kirey).

9- la relation SATOM-MAIRIE est une résolution d'exploitation d'une carrière de la mairie pour la réhabilitation de la Route RN 7 Dosso-Bella. En compensation, la SATOM va mener des actions de réhabilitation de plusieurs axes de la ville de Dosso au prorata de la valeur d'exploitation de la carrière.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du conseil a levé la séance.

Le Secrétaire de Général

  
IDRISSA ABDOU ADAMO

Le Président du Conseil

  
LE MAIRE  
ABDOU MADOU



REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOSSO

COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA SESSION ORDINAIRE DITE  
BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2022

N°	NOM ET PRENOM		SEXE	EMARGEMENT
01	ABDOU	MADOUYOU	M	
02	ADAMOU	<del>AMADOU</del>	M	
03	SOUMANA	TAHIROU	M	
04	OUSSEINI	HASSANE	M	
05	ABDOUL HAYOU	ALI	M	
06	IBRAHIMA	MAINASSARA	M	
07	MAHAMADOU	ASSOUMANE	M	
08	AMADOU ELHADJ	PANGA	M	
09	MAHAMADOU	HAMANI INSA	M	
10	HASSANE	SANDA	M	
11	HAMA	MOUSSA	M	
12	TAHIROU	SOUMAILA	M	
13	IDE	ADAMOU	M	
14	HASSANE	SEYNI	M	
15	ISSA	MAIDANDA	M	
16	AMINA	SEYNI	F	
17	ZARA	HAMOU	F	
18	MAIMOUNA	MABEY	F	
19	HALIMATOU	GARBA	F	
20	Mme BOUBACAR	KADI IDE	F	
21	AISSATA	MODI	F	
22	SALAMATOU DJIRE	AMADOU	F	



REPUBLIQUE DU NIGER

REGION DE DOSSO

DEPARTEMENT DE DOSSO

COMMUNE URBAINE DE DOSSO

LES MEMBRES DE DROIT

LISTE DE PRESENCE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX A LA SESSION ORDINAIRE DITE  
BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2022

N°	TITRE	NOM ET PRENOM	FONCTION	EMARGEMENT
01	HONORABLE DEPUTE	Moussa Ousmane	MEMBRE DE DROIT	
02	HONORABLE DEPUTE	Marou Hassane	MEMBRE DE DROIT	
03	HONORABLE DEPUTE		MEMBRE DE DROIT	
04	SA MAJESTE LE SULTAN DE DOSSO/REPRESENTANT	P.P.O ASSANE INSA BARO	MEMBRE DE DROIT	
05	REPRESENTANT DES CHEFS DE VILLAGES	Kinibe Saley	MEMBRE DE DROIT	
06	REPRESENTANT DES CHEFS DE QUARTIERS	Alkaddoume Amadou	MEMBRE DE DROIT	